

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 avril 2019

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix neuf

Le 29 avril à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 24 avril 2019

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE (a donné pouvoir) : Jean-Bernard BIDAUD.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**2. SYDELA/COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL : CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE**

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a approuvé le 27 septembre 2018 son Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023 qui a fixé parmi ses objectifs la réduction de la consommation totale en énergie finale des bâtiments communaux et intercommunaux de 35% d'ici 2030.

Le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) propose à ses Communes adhérentes de moins de 10 000 habitants une mission d'expertise et de conseil dédiée à la gestion énergétique de leur patrimoine : le Conseil en Énergie Partagé (CEP) qui comprend :

- Un bilan initial des consommations d'énergies et d'eau du patrimoine identifié de la collectivité, portant sur les 3 dernières années et permettant d'établir une cartographie énergétique du patrimoine et de dégager des priorités,
- Une mise à jour régulière de ce bilan avec des données actualisées,
- Une analyse des contrats d'énergie avec préconisation d'optimisation si besoin,
- La définition avec l'équipe municipale des bâtiments prioritaires pour des actions de maîtrise de l'énergie,
- Le pré-diagnostic de bâtiments prédéfinis sur la base de relevés sur site aboutissant à un plan d'actions hiérarchisées,
- L'instrumentation, si besoin, de certains bâtiments pour mettre en avant des dysfonctionnements ou des améliorations possibles (mesure et enregistrement de température, d'humidité, de CO2, de consommations électriques par usage, thermographie...),

- Un soutien technique à la réalisation des travaux d'économie d'énergie dans les projets de rénovations globales ou partielles, de construction neuve ou de production d'énergies renouvelables (aide à la rédaction de cahier des charges, comparatif de matériaux, d'équipements ou de techniques de mise en œuvre...),
- Un accompagnement à la rédaction des dossiers de subventions pour les aspects liés à l'énergie,
- Une veille réglementaire et technologique,
- L'information et la sensibilisation des élus, du personnel et des usagers des bâtiments publics.

La mission porte sur l'ensemble des consommations d'eau et d'énergies dont la dépense est supportée par la Commune : combustibles, électricité, éclairage public, eau, carburants.

Le montant de la cotisation à ce service de Conseil en Energie Partagé est fixé par le SYDELA pour chaque Commune volontaire à 0,40 € par an et par habitant net de taxe. Le nombre d'habitants est la population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin d'encourager ses membres à s'engager dans cette démarche tout en confortant la solidarité intercommunale, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé lors de son conseil communautaire du 28 février 2019 de prendre en charge 50% de ce coût ce qui réduit la cotisation à charge de la Commune à 0,20 € par an et par habitant.

Pour bénéficier de ce service, la Commune doit s'engager sur une période de 3 ans et signer une convention avec le SYDELA et la Communauté de Communes.

Compte tenu de ces éléments,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- ❖ d'adhérer au dispositif « Conseil en Energie Partagé » du SYDELA pour une durée de 3 ans ;
- ❖ d'autoriser M. le Maire à signer avec le SYDELA la convention définissant les modalités de la mise en œuvre de ce Conseil en Energie Partagé ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3. DEMANDE DE CESSIION D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR L'ASSOCIATION LA MAISON DE VILLENEUVE**

Présenté en réunion privée de conseil municipal du 19 décembre 2018, le projet d'habitat partagé et inclusif de l'association pour 10 jeunes adultes en situation de handicap, initialement esquissé moyennant l'acquisition d'une maison dans le hameau de Villeneuve, a évolué au contact des différents acteurs publics et privés vers un lieu de vie moins isolé.

Associée à la réflexion, la municipalité a évoqué dès le mois de mars 2019, la possibilité de céder un terrain constructible à l'association à l'euro symbolique, afin de faciliter son projet sur la commune du Grand Auverné.

Par courrier du 24 avril 2019, l'association demande officiellement à acquérir ce terrain situé aux Ardoisières, actuellement cadastré ZD 80 pour 6781 m<sup>2</sup>, A1425/1426 pour respectivement 270 et 190 m<sup>2</sup>.

Sachant que le pont-bascule communal est implanté en bordure de la ZD 80, le long de la route de St Sulpice des Landes (D111) et qu'un principe de continuité piétonne est inscrit au PLU concernant un passage en limite ouest des trois parcelles, il convient de prévoir un bornage pour conserver ses espaces dans le domaine communal.

Sachant que les services des Domaines consultés, confirment qu'aucun avis préalable n'est nécessaire.

Considérant la valeur estimative du terrain et le coût d'extension des réseaux jusqu'en limite de propriété, pour la commune ;

Sachant que l'association la Maison de Villeneuve prendra à sa charge les frais d'acquisition de ce bien ;

Il est proposé à l'assemblée de prendre en compte l'impact humain et social de ce projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- ❖ approuve la cession à l'euro symbolique de la parcelle constituée après bornages du pont bascule et du passage piétonnier tel que décrit ci-dessus, au profit de l'association la Maison de Villeneuve sous réserve de la réalisation du projet « habitat partagé Bleu Alverne ».
- ❖ Dit qu'une résiliation de bail rural va être soumise à l'exploitant pour la parcelle ZD80.
- ❖ autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette cession.

*Concernant la continuité piétonne, un échange de terrains pourrait permettre par la suite de rejoindre la rue de la Nantaie et le terrain des sports ...*

**4. ACQUISITION DE CHAISES POUR LA SALLE L'ASPHODELE**

Comme prévu au budget 2019, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour un devis concernant la fourniture de chaises préalablement sélectionnées dans une gamme de prix.

La société Ouest Collectivités de St Grégoire propose deux modèles à l'essai après cette première sélection.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- ❖ d'accepter le devis de 4 240 € HT soit 5 088€ TTC pour la fourniture de 200 chaises modèle Kaline, couleur gris anthracite, par Ouest Collectivité.

*L'opération ayant été prévue à hauteur de 6 000 € au Budget, il est rappelé que le renouvellement du rideau de scène de la salle l'Asphodèle serait souhaitable et il est proposé également d'acheter deux nouvelles tables pour le «Petit Bois» près du Stade.*

**5. POLLENIZ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES**

Dans la continuité des délibérations :

- du 15 septembre 2015 prise pour permettre d'inciter les particuliers à faire détruire les nids de Frelons asiatiques par une prise en charge financière de la Commune à hauteur de 50% du coût de la destruction, puis
- du 19 juin 2017 pour la signature d'une convention de partenariat avec la FDGDON 44, renouvelant l'accord de prise en charge à hauteur de 50 % des frais de destruction.

Considérant que cette action doit être poursuivie et que depuis le 1er janvier 2019, POLLENIZ est la nouvelle entité issue de la fusion FDGDON et de la FREDON Pays de Loire,

Il est proposé au conseil municipal, dans la continuité, d'approuver une nouvelle convention de partenariat avec POLLENIZ, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le reliquat de participation à la lutte versé à l'Organisme FDGDON est repris par POLLENIZ à qui il est convenu d'un versement préalable de participation de 200 € en deux fractions.

Considérant que la commune doit désigner un interlocuteur municipal référent ainsi qu'un éventuel suppléant :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ De reconduire M Dominique DAUFFY interlocuteur référent et M Guy BOUQUIN suppléant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.
- ❖ d'adopter la convention de partenariat annexée à la présente délibération avec POLLENIZ.
- ❖ de participer à hauteur de 50% du coût de la destruction des nids,
- ❖ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## 6. AVIS SUR L'ARRET DU PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE RIAILLÉ

M le maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de la commune de Riaillé reçu le 23 avril dernier, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées pour l'arrêt de son projet de PLU.

Considérant que les réunions organisées dans le cadre de la consultation des personnes publiques ont apporté une information satisfaisante

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit :**

- ❖ ne pas souhaiter être consulté plus avant au titre de l'information des Personnes Publiques Associées pour l'arrêt du projet de PLU de la commune de Riaillé.

## 7. DECISION : ACQUISITION D'UN APPAREIL A DESHERBER MECANIQUE

Le désherbage mécanique est une pratique en accord avec la « loi zéro phyto » et une alternative proposée aux services dans les collectivités pour l'entretien des espaces gravillonnés.

Une démonstration place de l'église a permis d'apprécier l'efficacité d'un Désherbeur mécanique MD 70 YMO proposé par Espace Emeraude à Châteaubriant.

**L'assemblée sollicitée pour avis, approuve cette acquisition pour 3468 € TTC.**

## 8. AFFAIRES DIVERSES :

**Une Famille Un Toit / Extension du lotissement de la Censive :** La réunion de travail du 23 avril 2019 a été repoussée au 16 mai 2019. Elle associe JCLMO et AIR et Géo M Baisieux, pour la partie procédure et définition des études préalables nécessaires avant tout aménagement.

Concernant l'établissement du bail emphytéotique, le service des Domaines devra être saisi préalablement pour avis.

**Don pour Notre Dame de Paris :** l'assemblée interrogée répond négativement.

**Panneaux d'information :** seule l'implantation au terrain de football est confirmée.

**Toilettes publiques :** à nouveau dégradées, l'eau a dû être coupée plusieurs jours.

**Grand Auverné Environnement** (anciennement Association pour la protection du Sud de la commune de Grand Auverné) : M le maire donne lecture d'un courrier de l'association remis en début de séance, relatif à la communication de la révision simplifiée n ° 2 du PLU.

Séance levée à 22h34

A Le Grand-Auverné, le 2 mai 2019  
Le Maire,  
Sébastien CROSSOUARD